



Affaire suivie par : Marc REB

NOUVELLE CALEDONIE

--

PROVINCE NORD

--

BP 41 – 98860 – KONE

Direction de l'Aménagement
et du Foncier

Tel 47.72.00 – FAX : 47.71.91

Koné le 3 juillet 2025

La cheffe de la subdivision de Koohnê (Koné)

A

Destinataires in fine

Objet : Liaison routière Hienghène / Bwapanu (Kaala-Gomen) - Consultation pour études géotechniques pour réalisation de confortements de talus + une mission G5 + 2 diagnostics – Secteur de Bwapanu (Kaala-Gomen).

Suite aux travaux de voirie déjà réalisés sur la liaison routière Hienghène / Bwapanu (Kaala-Gomen), il est envisagé de réaliser une nouvelle tranche de voirie sur le secteur de Bwapanu (Kaala-Gomen). Pour ce faire, la province Nord, agissant au nom et pour le compte de la commune de Bwapanu (Kaala-Gomen), maître d'ouvrage, lance une consultation d'études géotechniques pour des confortements de talus + une mission G5 + 2 diagnostics amiante.

Les conditions administratives et techniques de ce projet sont :

1 - Objet de la consultation

1.1 - Renseignements administratifs

La présente consultation concerne des prestations dont le montant n'atteint pas le seuil fixé à l'article 1^{er} de la délibération n° 424 du 20 mars 2019 et est donc exclu du champ d'application de la réglementation des marchés publics.

Consultation postée sur la plateforme des marchés publics de la province Nord : seuil 1 selon la circulaire PN du 10/04/2025 : commande simplifiée

Maître d'ouvrage : la commune de Bwapanu (Kaala-Gomen)

Maître d'ouvrage délégué : la province Nord

Conducteur d'opération : la SECAL

1.2 - Mission

La mission, objet de la présente consultation, consiste en la réalisation d'études géotechniques pour des confortements de talus + une mission G5 + 2 diagnostics amiante :

1/ Études géotechniques portant sur 3 zones de confortement de talus avals prévus en Acrosols :

- PR 55 565-56 165 (63-64-204) - zone à conforter (Rapport LBTP + avis LGC) : 80 ml au lieu de 600 ml. Coordonnées Lambert : 243 000 ; 399 394
- PR 56 365 (64) - zone à conforter (Rapport LBTP + avis LGC) : 20 ml (enrochement provisoire à remplacer par un confortement sur 20 ml). Coordonnées Lambert : 242 882 ; 399 319

- PR 57 195 – 57 275 (42-43) talus aval instable (confortement 120 ml sur 1 niveau + élargissement) ; réduit à 30 ml au PR 57 660. Coordonnées Lambert : 242 224 ; 399 300

L'étude devra proposer le dimensionnement des ouvrages de confortements, définir les longueurs, et les sections des ancrages, le calepinage, le dimensionnement des Acrosols, ainsi que l'estimation financière des travaux.

2/ Etudes géotechniques de type D82 Diagnostic amiante :

- PR 51 215 – 52 164 - Diagnostic amiante Ouéhole. Coordonnées Lambert : entre 246 358 ; 400 031 et 246 117 ; 400 733

3/ Etudes géotechniques de type G5 :

- PR 60 940 (7) - stabilité au droit du rétrécissement de chaussé (voir nécessité de mise en place d'un confortement sur 30 ml, et 1 hauteur d'Acrosols. > A étudier/chiffrer si besoin d'un confortement). Coordonnées Lambert : entre 240 239 ; 396 944 et 240 336 ; 397 028
- PR 59 137 (197) - cavitation sous descente existante. Coordonnées Lambert : 243 852 ; 394 777

1.3 - Pièces constitutives de la consultation

La consultation est constituée par :

- le présent document
- AUTOCAD (1) : plan DWG, géoréférencé : Plan des travaux à réaliser - toute la transversale (2025-07-01)
- Localisation_des_examens_et_avis_géotech - Transversale_Kaala_Gomen_-_Lot_1_-_Tr02_- 2024-11-25
- Avis sur talus, effondrements et ravines : rapport LBTP + GEOTECH-NC + CR de visites LGC + BECK (9 documents, périmètre élargi par rapport aux éléments d'études demandés, le MOD ayant arbitré sur ces zones prioritaires à étudier).

1.4 - Rendus

Tout contrôle et toute visite fera l'objet d'un procès-verbal à fournir en un exemplaire papier original et un envoi par courriel au maître d'ouvrage.

2 - Conditions d'exécution de la commande

2.1 - Notification et montant de la commande

Pour la mission définie à l'article 1.2, les prestations du titulaire seront rémunérées par application d'un des prix unitaires du détail estimatif aux quantités réellement exécutées.

Les travaux seront commandés par bon de commande ou lettre de commande.

2.2 - Paiement

Le maître d'ouvrage mandataire se libérera des sommes dues au titre du présent contrat en les faisant porter au crédit du compte ci-après :

au nom de :

auprès de la banque :

sous le numéro :

2.3 - Délais

Le délai maxi imparti au titulaire pour la réalisation de sa mission est fixé à 6 semaines à partir de la commande.

Il peut être proposé un délai moindre.

2.4 - Pénalités pour retard

En cas de retard constaté par rapport aux délais indiqués à l'article 2.3, les pénalités applicables seront calculées sur la base de 5 000 FCFP par jour calendaire de retard.

3 – Modalités de règlement

3.1 – Acompte et solde

Le règlement des sommes dues au titulaire fera l'objet d'acomptes périodiques en fonction de l'avancement de la mission. La facturation interviendra à l'issue de chaque phase.

3.2 – Modalités de révision des prix

Les prix sont réputés fermes et non actualisables.

3.3 – Règlement

Les mandatements seront effectués dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la facture par le maître d'œuvre.

4 - Assurance

Dans un délai de 15 jours à compter de la signature de la lettre de commande, le titulaire doit justifier qu'il est couvert par une police d'assurance de responsabilité civile. Cette justification devra faire apparaître la nature et le montant des différentes garanties et attester du paiement des primes pour l'exercice en cours.

Le défaut d'assurance entraîne la résiliation de la commande.

5 - Résiliation

5.1 – Résiliation du fait du maître de l'ouvrage

Si le maître d'ouvrage mandataire décide la cessation définitive de la mission du titulaire, sans que ce dernier ait manqué à ses obligations contractuelles, la décision doit être notifiée par courrier. La commande est alors résiliée à la date d'émission du courrier et la fraction de la mission déjà remplie est rémunérée sans abattement. Le titulaire n'a aucun droit à être indemnisé.

5.2 – Résiliation aux torts du titulaire ou cas particuliers

Si le maître d'ouvrage mandataire décide de mettre fin à la mission du titulaire parce que ce dernier se montre incapable de remplir ses obligations contractuelles, la consultation est résiliée sans indemnité et la fraction déjà accomplie est alors rémunérée avec un abattement de 10 %.

En cas de décès ou d'incapacité civile du titulaire, la commande est alors résiliée de plein droit sans indemnité et la fraction de la mission déjà accomplie est alors rémunérée avec un abattement de 10 %. Il en est de même en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens du titulaire.

6 - Critères de jugement des offres

Les prestations et quantités du détail estimatif joint à la présente consultation sont indiquées en tant que mesures strictement nécessaires à mettre en œuvre sur le chantier. Elles peuvent faire l'objet de compléments en fonction des besoins identifiés au travers des pièces du DCE fournies lors de la consultation, sous couvert de les justifier dans le dossier de variante(s) comprenant une note technique et un détail estimatif.

Le soumissionnaire est supposé avoir pris connaissance des conditions et des difficultés d'exécution de la mission avant de remettre son offre.

Il sera tenu compte dans le jugement des offres des critères pondérés suivants :

Critère	Sous critère	Pondération
Prix	Montant de l'offre de prix	60 %
Valeur technique	– Justification de la proposition de rémunération	30 %
	– Note méthodologique	
Délais *	Délais	10 %
TOTAL		100 %

* Les délais ne devront pas dépasser les délais indiqués à l'article 2.3.

7 - Remise des offres

7.1 – Contenance de l'offre

L'offre comprendra :

- la présente lettre de consultation dûment complétée, paraphée et signée,
- un devis détaillé,
- une note technique dans laquelle sera précisé les moyens matériels et humains qui seront dédiés à la présente prestation, les références en rapport avec l'objet de la présente consultation, les prestations similaires effectuées, les modes opératoires envisagés, les prestations supplémentaires recommandées et leur coût estimatif.

7.2 – Conditions de remise de l'offre

Les offres sont à déposer sur la plateforme numérique de la province Nord.

La date limite de remise des offres est fixée **au vendredi 18 juillet 2025 à 15h00**.

Pour toute question relative à la consultation, veuillez-vous adresser à l'adresse suivante : m.reb@province-nord.nc

En espérant que cette consultation attire votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le maître d'ouvrage

Le soumissionnaire¹

¹ Le nom de la personne ayant apposé sa signature est reproduite en lettres capitales précédé de la mention manuscrite "LU ET ACCEPTE" avec le tampon de l'entreprise.

Attestation générique

Je soussigné _____

Agissant en tant que _____

Déclare :

- ✓ Etre en règle de mes obligations fiscales et sociales (CAFAT et trois volets) à la date de remise des offres
- ✓ Etre couvert par une assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité à la date de remise des offres

Pour valoir ce que de droit

Le soumissionnaire²

En cas de retenue, vous devrez fournir les justificatifs appropriés pour permettre la passation de la commande.

² Le nom de la personne ayant apposé sa signature est reproduite en lettres capitales avec le tampon de l'entreprise.